Duplicata

RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU
TRIBUNAL D'INSTANCE
DE COLMAR

REGISTRE DU COMMERCE & DES SOCIETES
10, RUE DES AUGUSTINS
BP 50466
68020 COLMAR CEDEX
TEL: 03.89 24.77 45

JUDICIA CONSEILS
14 RUE G. HIRN
68200 MULHOUSE

V/REF :
N/REF : 85 B 282 / 2009-A-3518

Le Greffier du Tribunal d'Instance DE COLMAR certifie qu'il a reçu le 19/11/2009,

P.V. d'assemblée du 24/06/2009
- Modification de la composition du conseil d'administration

Concernant la société

ALAIN BEUCHER DISTRIBUTION
Société anonyme
RUE DU POURQUOI PAS
68600 VOLGELSHEIM

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2009-A-3518 le 19/11/2009

R.C.S. COLMAR TI 334 202 504 (85 B 282)

Fait à COLMAR le 19/11/2009,

Le Greffier

art. 202 609 (b+10) Enregistrement

85 B 282

TRIBUNAL D'INSTANCE
19 NOV. 2009

ALAIN BEUCHER DISTRIBUTION
Société anonyme au capital de € 220.000,--
Rue du Pourquoi Pas – 68600 VOLGELSHEIM
RCS COLMAR – B 334 202 504 – 85 B 282

A 3518

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 24 JUIN 2009

L'AN DEUX MILLE NEUF,
le vingt-quatre juin à dix-huit heures,
les actionnaires de la société anonyme

"ALAIN BEUCHER DISTRIBUTION"

au capital de € 220.000,-- divisé en 10.000 actions de € 22,00 chacune, se sont réunis au siège social sur convocation de leur conseil d'administration, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

1) Lecture du rapport de gestion du conseil d'administration sur l'activité et les comptes de la société relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2008,
2) Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur les comptes et le bilan de la société au cours de l'exercice précité, ainsi que sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce,
3) Approbation desdits rapports, comptes et bilan de l'exercice arrêté de 31 décembre 2008,
   Approbation des conventions éventuelles,
4) Affectation des résultats,
5) Quitus aux administrateurs et aux commissaires aux comptes,
6) Renouvellement du mandat du co-commissaire aux comptes titulaire et du co-commissaire aux comptes suppléant,
7) Nomination d'un nouvel administrateur en remplacement d'un administrateur démissionnaire,
8) Pouvoirs à l'effet d'effectuer les formalités,
9) Questions diverses.

Il a été dressé une feuille de présence qui est signée par chaque membre de l'assemblée à son entrée en séance.

Monsieur Alain BEUCHER préside la séance en sa qualité de Président du conseil d'administration.

Il est assisté de Madame Mireille BEUCHER en qualité de secrétaire.

Madame Danielle PERRAUT représentante du plus grand nombre de titres, acceptant cette fonction, est appelée comme scrutateur.

Le tout conformément aux statuts.

La Société SFW CONSULTANTS SARL et Monsieur Jean-Marc KRIEGER co-commissaires aux comptes de la société, régulièrement convoqués, sont absents et excusés.

Monsieur le Président constate d'après la feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau que les actionnaires présents possèdent plus du quart des actions composant le capital social et que l'assemblée générale ainsi constituée peut valablement délibérer.

Puis, Monsieur Alain BEUCHER dépose sur le bureau et présente à l'assemblée :

- copie des lettres de convocation adressées aux actionnaires et aux commissaires aux comptes,
- la feuille de présence revêtue de la signature des membres du bureau, les pouvoirs des actionnaires représentés,
- l'inventaire de l'actif et du passif de la société au 31 décembre 2008,
- le bilan et les comptes de la société au même jour,
- le rapport de gestion du conseil d'administration,
- le texte des résolutions à l'assemblée générale ordinaire annuelle,
- le rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice,
- le rapport spécial des commissaires aux comptes,
- un exemplaire des statuts sociaux.

Monsieur Alain BEUCHER déclare que l'inventaire, les comptes et le bilan et généralement tous documents devant d'après la législation sur les sociétés commerciales être communiqués aux actionnaires, ont été tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation de l'assemblée et que la société a satisfait dans les délais légaux aux demandes d'envoi de documents dont elle a été saisie en application des textes en vigueur.

Puis lecture est donnée du rapport de gestion du conseil d'administration et des rapports -général et spécial - du commissaire aux comptes.

Ces lectures terminées, Monsieur le Président offre la parole à tout actionnaire qui désirerait la prendre.

Après divers échanges de vues, Monsieur Alain BEUCHER fournit les précisions supplémentaires qui lui sont demandées.

Puis, personne ne demandant plus la parole, il est passé au vote des résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale,
après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport général du commissaire aux comptes ainsi que les explications complémentaires fournies verbalement sur l'activité et les comptes de la société au cours de l'exercice arrêté le 31 décembre 2008, approuve dans toutes leurs parties le rapport du conseil, les comptes et le bilan de l'exercice tels qu'ils sont présentés et détaillés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale,
après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif aux conventions visées par l'article L 225-38 du code de commerce, approuve ce rapport dans toutes ses dispositions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale,
décide sur proposition du conseil d'administration d'affecter la perte de l'exercice 2008, soit la somme de <€ 38.031> au compte REPORT A NOUVEAU qui s'établira ainsi à ce montant négatif.

Conformément aux dispositions légales, nous vous rappelons qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au cours ou au titre des trois précédents exercices sociaux.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale,
approuve en outre toutes les opérations faites par le conseil d'administration au cours de l'exercice et donne quitus entier et définitif de leur gestion, pour cet exercice 2008 aux membres du conseil d'administration et de leur mission aux commissaires aux comptes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale,
décide de renouveler le mandat de Monsieur Jean-Marc KRIEGER, Commissaire aux Comptes titulaire et de Monsieur Marc DEBRA, Commissaire aux Comptes suppléant pour une nouvelle période statutaire de six exercices soit jusqu'à l'approbation des comptes de l'exercice 2014, par une assemblée qui statuera en 2015.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale,
décide de nommer :

- Madame Mireille BEUCHER,
  demeurant à 68600 ALGOLSHEIM, 7 Grand'Rue -

En qualité de nouvel administrateur de la société en remplacement de Monsieur Paul ADAM, démissionnaire, pour une la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, savoir jusqu'à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2012.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Madame Mireille BEUCHER présente à la réunion déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées et n'être frappé d'aucune mesure susceptible de lui interdire d'exercer les fonctions d'administrateur de la société.

SEPTIEME RESOLUTION

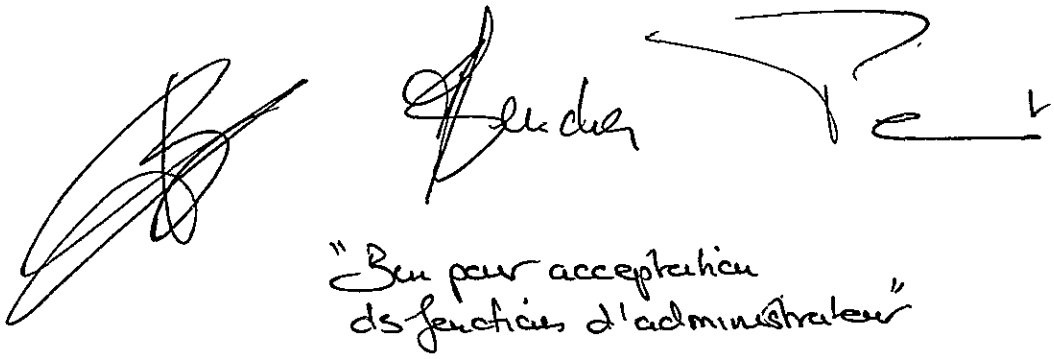
L'Assemblée Générale,
confère tous pouvoirs à tout porteur d'un original ou d'une copie des présentes à l'effet de faire le nécessaire partout où besoin sera et notamment auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de COLMAR.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

EN FOI DE QUOI,
il a été établi le présent procès-verbal qui après lecture a été approuvé et signé par :

Le Président : Le Secrétaire : Le Scrutateur :



Ainsi que par Madame Mireille BEUCHER avec la mention « BON POUR ACCEPTATION DES FONCTIONS D'ADMINISTRATEUR »